



Ma commune m'informe

Mardi 27 décembre 2023 /// www.chimayville.be // aude.dardenne@chimayville.be

Samedi 13 janvier 2024
Run& Bike de Baileux.
8km et 16 km. Départ 14h30.

Si vous êtes intéressé(é) de remplir une mission dans un bureau électoral le jour des élections, vous pouvez vous faire connaître auprès du service des élections par email : elections@chimayville.be

La vente de bois de la Ville de Chimay aura lieu le samedi 6 janvier 2024 à la salle communale de Forges dès 9h. (uniquement pour les habitants de l'entité de Chimay). Le catalogue en format papier sera disponible dès le 20 décembre à l'accueil place Léopold 12 à Chimay ou consultable dès le 18 décembre sur le site de la Ville de Chimay.

La Ville de Chimay souhaite à l'ensemble de ses citoyens une merveilleuse année 2024.

Les bureaux de l'Administration communale seront fermés les 01 et 02 janvier.
Merci d'y être attentifs

Information pour les futurs parents

Afin d'établir la filiation dès la naissance de votre enfant, nous vous invitons à vous présenter, tous les deux, au service aux citoyens (état civil) avec vos cartes d'identité et l'attestation du gynécologue ou de la sage-femme pour établir un acte de reconnaissance prénatale.

Cette démarche, si elle n'est pas obligatoire, a pour objectif d'établir la filiation voulue par les parents. Les conséquences juridiques découlant de l'absence de reconnaissance prénatale sont source de difficultés que vous pouvez éviter grâce à cette démarche. Pour tous renseignements, vous pouvez téléphoner au 060/303.700

L'Echevine de l'Information, J. VAN TONGELEN // Le Bourgmestre, D. DANVOYE

